

AFFAIRE N° 32.

OBJET: Acquisition d'un terrain de 10 000m² environ cadastré section BS n°461 (partie), appartenant à la SIDR, nécessaire à la construction du groupe scolaire des Hauts de Moufia.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La construction du groupe scolaire mixte primaire maternelle des Hauts de Moufia doit s'effectuer prochainement sur un terrain de 10 000m² environ cadastré section BS n°461 (partie) appartenant à la SIDR.

Cette Société est disposée à céder le terrain à la Commune au prix de 404 000 Francs fixé par le Service des Domaines.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 503 article 210 du budget communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

UC
Le Directeur des Finances et des
Collectivités locales,
Signé: Martin Claude Alarcos
P/Copie Conforme
St Denis le 3 Septembre 1981
Le chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste